

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le 11 septembre 2017 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absents représentés : Mr Dominique ARMAND a donné pouvoir à Mr Marcel GENS

Mme Lydia BIGOT a donné pouvoir à Mr Yannick BIGOT

Mme Aurélie CORTINOVIS a donné pouvoir à Mme Virginie VAUTARET

Absents : Mr Jordane MAUSREL

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal

Valide la totalité de l'opération des travaux d'opération d'économie d'eau, de réduction des fuites et de protection des ressources en eau par le renouvellement du réseau eau potable situé VC de la Gotraz et Rue du centre, le montant estimatif de l'opération, l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération « les travaux d'opération d'économie d'eau, de réduction des fuites et de protection des ressources en eau par le renouvellement du réseau eau potable situé VC de la Gotraz et Rue du Centre »

Sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,

Autorise, pour cette opération les travaux d'opération d'économie d'eau, de réduction des fuites et de protection des ressources en eau par le renouvellement du réseau eau potable situé VC de la Gotraz et Rue du Centre, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de Brens et à la lui reverser.

Décide des virements de crédits sur le budget général.

Autorise le Maire à signer une convention avec Orange pour l'installation d'une cellule Métro Cell outdoor sur le bâtiment mairie école dans le but d'améliorer la téléphonie mobile.

Fixe comme suit les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} novembre 2017

	Tarif A Quotient de 0 à 700 €	Tarif B Quotient supérieur à 701 €
Forfait 1 enfant	47 €	53 €
Forfait 2 enfants	86 €	97 €
Forfait 3 enfants	120 €	135 €
Forfait 4 enfants	145 €	165 €
La 1/2h de garde	0.80 €	1 €

Décide de supprimer la tarification de l'heure de TAP

Prend connaissance de l'évolution des travaux de la mairie.

Valide le projet d'installation de 2 plateaux surélevés pour la sécurisation du Petit Brens

Prend connaissance du coût de l'étude environnementale, reçu postérieurement à la réunion du 17 juillet 2017, concernant le projet d'installation d'une résidence senior sur la ZA du pré du Pont. Le Maire indique qu'il ne l'a pas validé, le jugeant trop élevé. Le devis ayant été jugé trop élevé, n'a pas été validé.

Décide de prendre en charge les frais d'électricité de la chapelle suite à la demande de la paroisse de Belley.

Propose à la commission informatique du comité des fêtes d'organiser ses séances dans la salle du rez de chaussée de la mairie en utilisant le wifi de la mairie. Le conseil ne souhaitant pas augmenter les frais de téléphonie.

Prend connaissance des renseignements pris pour la réutilisation des locaux actuels de la mairie qui ne pourront pas être loués dans le cadre d'un établissement recevant du public compte tenu qu'il ne respecte pas les normes d'accessibilité des personnes à mobilités réduites.

Prend connaissance du souhait des bénévoles de la bibliothèque qui ne souhaite pas poursuivre leur activité à compter du 30 juin 2018. Il conviendra que d'autres bénévoles se manifestent pour prendre le relais.

Le Maire ;
Jean Marc PAITA

